

CENTRE UNIVERSITAIRE EUROPÉEN POUR LES BIENS CULTURELS ET
GROUPE PACT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

«L'ESPRIT DE RAVELLO»

*Les relations entre les sciences et techniques et l'archéologie:
contribution à la réflexion sur l'unité de la culture*

DÉCLARATION DE RAVELLO

6 - 7 juin 1984

Le développement de la culture européenne, dont la finalité est l'accomplissement de la personne dans une société démocratique, s'est caractérisé historiquement par la création de la connaissance scientifique fondée sur la cohérence théorique et la démonstration expérimentale.

La situation contemporaine tend à réduire la culture à la spécialisation fonctionnelle. Ce type de sciences est en contradiction avec la culture humaniste, ce qui a pour résultat une regrettable divergence.

Nous affirmons le principe de l'unité de la culture: la connaissance scientifique et technologique n'a de sens que si elle contribue au développement de la Culture en général. La culture ainsi réconciliée prend tout son sens éthique. A tous les niveaux, l'enseignement doit viser à l'accomplissement harmonieux de la personne dans toutes ses potentialités.

Dès lors, le développement des sciences humaines, en étroite concertation et coopération avec les sciences de la nature, devient un objectif essentiel de notre société et un facteur d'enrichissement mutuel. Cette conception de la science englobant la connaissance de l'homme et de la nature, optimise le développement de toutes les potentialités créatrices et notamment artistiques.

Ayant pris connaissance de:

- I. de la Déclaration Européenne sur les Objectifs Culturels adoptée par les Ministres européens responsables des affaires culturelles à Berlin, le 25 mai 1984,
- II. de la Déclaration d'Intellectuels réunis à Venise du 29 au 31 mars 1984,

Nous affirmons en conséquence que la prospection, l'étude, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, doivent procéder de recherches interdisciplinaires qui témoignent de l'unité et de la spécificité des cultures. Ces recherches exigent de tous les partenaires une compréhension mutuelle des langages, des méthodes de travail et des résultats spécifiques à chaque discipline, pour aboutir à une interprétation commune.

Nous souhaitons, pour réaliser ces objectifs, une révision de l'esprit du système éducatif et des structures des organismes de recherche.

Nous souhaitons un changement significatif dans les critères officiels d'évaluation des projets de recherches interdisciplinaires et des carrières professionnelles afin que les principes énoncés ci-dessus puissent être au service du patrimoine et du développement culturel.

C'est dans cet esprit qu'il nous paraît impérieusement nécessaire de:

- développer la communication entre les chercheurs des sciences de la nature et des sciences de l'homme;
- créer des «ponts» entre disciplines aboutissant à une interdisciplinarité réelle, notamment en prenant en compte les enseignements de la philosophie de la connaissance, de l'éthique et de l'esthétique, de l'histoire des sciences, des arts et de la culture, de l'anthropologie sociale et des sciences de la communication, etc.;
- promouvoir cet esprit en Europe aux divers niveaux de l'enseignement.

Pour la mise en œuvre de la présente déclaration et en vue de valoriser les efforts de chaque pays, seule une coopération européenne intensifiée est aujourd'hui gage de réussite.

ANNEXE

Quelques illustrations de l'«Esprit de Ravello»

1. Sous les auspices de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, a été créé le Groupe PACT (troupe d'études pour les techniques physiques, chimiques, mathématiques et biologiques utilisées en archéologie) dont les buts sont
 - a) assurer la transmission de l'information scientifique aux archéologues;
 - b) créer une liaison scientifiques-archéologues;
 - c) promouvoir l'utilisation de la science et la mise au point de méthodes scientifiques en archéologie;
 - d) favoriser le rapprochement des communautés scientifiques et politiques européennes.

La concertation réalisée au sein de ce réseau sectoriel européen de coopération, a mis en évidence l'intérêt de la mise en œuvre sur le plan européen d'actions de formation au bénéfice des spécialistes chargés de la prospection, de l'étude, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel.

C'est ainsi que PACT a établi en son sein un groupe éducation, chargé de proposer des programmes de formation dans des secteurs prioritaires.

Ces projets ont été dans la majeure partie des cas réalisés au travers du programme européen pour le développement de l'enseignement de troisième cycle, proposé par la Conférence Régulière sur les Problèmes Universitaires (CC-PU) du Conseil de l'Europe.

Un résultat particulièrement marquant de l'application de ces principes de la déclaration de Ravello est l'existence du Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels de Ravello.

2. Dans le secteur de l'éducation

- projet de colloque du Conseil de la coopération culturelle (CDCC) sur la Science dans l'éducation et la culture européenne;
- au niveau scolaire: éveil et sensibilisation des enfants au patrimoine culturel (programme du Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels);
- au niveau Universitaire:
 - aménagement du premier cycle universitaire (aspect d'interdisciplinarité);
 - programme européen pour le développement de la formation des étudiants diplômés (3e cycle) CC-PU.

3. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe développe des actions dans le même sens, dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la communication, de la science et de la technologie, en analysant en particulier les rapports science et société (par exemple, les séries de conférences parlementaires et scientifiques dont la prochaine se tiendra à Tokyo en juin 1985).